



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des locations des salles et amphithéâtres de la Faculté de Droit de Nancy sont fixés selon les modalités suivantes :

Voir Tableau joint

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2012.

Articles 3 : Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 24 juin 2013



Pierre MUTZENHARDT



Tarifs des locations des salles et amphithéâtres
Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion
13 Place Carnot 54000 Nancy

Désignation	Capacité	Coût pour 1 journée HT	Coût pour 1/2 journée HT
AR05	100 places	250 €	170 €
AR06	100 places	250 €	170 €
DR01	130 places	300 €	200 €
DR02	130 places	300 €	200 €
GENY	230 places	400 €	270 €
ROBLOT	230 places	400 €	270 €
K12	400 places	700 €	450 €
GRAND AMPHI	700 places	1 200 €	800 €
Salons d'Honneur		800 €	550 €
Salle multimédia IUP		1 250 €	800 €
Salle de TD		100 €	70 €

Gardiennage	Coût horaire
du lundi au samedi au-delà de 20h	60 € / heure
le samedi de 13h à 20h	50 € / heure